

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2008**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. – DEREAT JY. FREMONT L. - HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – CREEL G. GUENNIC MT. – JACOB JL. - JONET S. - LE BAIL J. - LE ROUX P. – LE VEZOUET JP. – MABIN B. - MORICE Y.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme DURAND A. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.  
M. LE GUILLOU G. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.  
M. MORISSEAU M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.  
Mme RINFRAY B qui donne pouvoir à Mme THOMAS D.

### **ABSENTS :**

Mme BOULANGE F.  
Mlle MARTIN E.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. Pierre SALLIOU lit un courrier qu'il a reçu de Mme Armelle JOUANIGOT présentant sa démission en tant que conseillère municipale. M. Pierre SALLIOU regrette cette décision, mais prend acte de cette démission.

## **I Communauté de communes de GUINGAMP – Rapports annuels 2007**

M. Gérard CREEL présente le rapport concernant le service de l'eau pour 2007. L'eau brute s'est améliorée, il y a moins de nitrates.

M. Gérard CREEL communique également le rapport concernant le service de l'assainissement collectif. Il évoque notamment la plate-forme des boues à PLOUISY.

M. Patrick LE ROUX intervient pour signaler qu'à PLOUISY, il n'y a plus d'odeurs, ni de bruit. Un comité de suivi a été mis en place. Dans l'ensemble, les riverains sont satisfaits des mesures prises pour résoudre les problèmes. M. Gérard CREEL ajoute qu'il existe 3 stations d'épuration : 1 à GRACES, 1 à GUINGAMP, à Pont Ezer, 1 à PABU. Ces stations sont à saturation. Dernièrement, il s'est rendu à la station d'épuration de PABU pour envisager une augmentation de sa capacité.

M. Gérard CREEL présente le service d'assainissement non collectif (SPANC). 96 foyers sont concernés à PABU. Certaines installations sont non conformes. C'est seulement qu'en cas de vente que les travaux sont obligatoires.

En ce qui concerne le service déchets, M. Gérard CREEL précise que la collecte sélective a des effets positifs, mais l'information pour un meilleur tri est nécessaire, notamment pour les immeubles collectifs. M. Marcel LE FOLL intervient pour signaler notamment que de nombreux déchets sont déposés près des points propres. M. Jean-Pierre LE VEZOUET signale qu'il faudrait envisager de mettre un bac pour les bouteilles en plastiques utilisées lors des manifestations organisées dans la salle des fêtes.

M. Gérald CREEL note également une augmentation des déchets verts. Une réflexion est en cours pour la recherche d'un autre site pour la déchetterie de Pont Ezer.

M. Loïc FREMONT, vice-président de la communauté de communes fait part du rapport d'activité générale. Il précise que la communauté de communes englobe 6 communes, pour une population de 21 045 habitants, avec 34 élus.

En ce qui concerne la piscine, en 2007, il faut noter une petite augmentation de la fréquentation.

Pour l'école de musique, 17% de Pabuais la fréquentent. Le d'été intervient 1H/semaine à l'école du Croissant et à l'école du bourg.

Quant à la politique jeunesse, 5 locaux de proximité sont ouverts régulièrement, mais avec une baisse de la fréquentation.

Un projet de solidarité avec le Niger a été mis en place, avec la visite de 2 représentants de ce pays tout dernièrement.

Pour le service enfance, 187 assistantes maternelles ont fréquenté le service RAM en moyenne, 1 fois dans l'année. Les espaces jeux accueillent environ 26 enfants et 16 adultes.

M. Loïc FREMONT fait le point sur le développement économique. Sur la ZI de Bellevue, la communauté de communes a décidé de vendre un terrain à la société Landoys. Sur la zone de Kergrée Ouest, il faut noter le transfert de Trégobio. La zone de Kérizac est en cours d'élaboration. Il reste à vendre 1 lot de 7 000 m<sup>2</sup> sur la zone de Pont Nevez. La zone du Restmeur va accueillir prochainement la société Ford, et l'acte de vente a été signé le 21 novembre dernier avec la société Lancia Fiat. Il faut également noter l'extension est de la zone de Kerhollo. L'aménagement hydraulique du Ru Potin est en cours. M. Loïc FREMONT évoque également le camping de Milin Kerhré à PABU. En 2007, 246 campeurs ont fréquenté le camping, doté de 71 emplacements pour une superficie de 1 H 27 a 20 ca. Une étude est actuellement en cours en vue de sa réhabilitation.

L'aire d'accueil des gens du voyage à PLOUMAGOAR a un taux de fréquentation de 92%. La population accueillie est jeune, la durée du séjour est de 3 à 6 mois.

M. Pierre SALLIOU indique que la communauté de communes de GUINGAMP emploie 52 fonctionnaires, 10 contractuels. Il précise par ailleurs que tous les rapports sont consultables en Mairie.

## **II Budgets 2008 – Décisions modificatives**

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour le budget du lotissement du Chemin Vert afin de pouvoir régler : L'Atelier du Paysage. Ainsi, une opération d'ordre va être effectuée pour transférer 10 000 € du budget de la commune vers le budget du lotissement du Chemin Vert. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette opération.

## **III GUINGAMP HABITAT – Demande de garantie de prêts**

M. Marcel LE FOLL explique que GUINGAMP HABITAT a demandé à la commune la garantie concernant 2 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de réaliser 4 logements rue de l'Eglise à PABU :

- un de 58 352 € sur 40 ans au taux de 4.60 % échéances annuelles
- un de 219 353 € sur 40 ans au taux de 4.25 % échéances annuelles

M. Yves MORICE demande si c'est une pratique habituelle. M. Yves MORICE, M. Gérald CREEL, Mme Martine ANGER, M. Jean-Yves DEREAT souhaitent avoir

connaissance de la situation financière de Guingamp Habitat. M. Pierre SALLIOU précise qu'un courrier leur sera adressé et demande de passer au vote. Le conseil municipal moins 3 abstentions (M. JP. LE VEZOUET, Mme B. MABIN, Mme S. JONET) décide d'apporter la garantie de la commune pour ces 2 prêts.

#### **IV Indemnité de conseil au receveur municipal**

M. Marcel LE FOLL fait part qu'il est nécessaire de statuer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal, suite au renouvellement des conseils municipaux.

La délibération prise le 24 novembre 2003 attribuait une indemnité de 100 % du tarif fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. En 2008, l'indemnité s'élève à 560.18 € Le conseil municipal, moins 1 vote contre (M. Y. MORICE) décide d'accorder cette indemnité au receveur municipal.

#### **V Questions diverses**

##### **Demande de subvention complémentaire FJT**

M. Pierre SALLIOU fait part que le FJT demande une subvention de 1 € complémentaire pour 2008. En effet, le FJT connaît de grandes difficultés financières du fait d'une mauvaise gestion. M. Marcel LE FOLL sollicite un bilan financier trimestriel. M. Gérard CREEL demande un bilan prévisionnel. M. Pierre SALLIOU ajoute que si la commune ne verse pas cette somme complémentaire, le FJT ferme. Ainsi, les jeunes seraient pénalisés. M. Yves MORICE demande si 1.70 € serait à verser tous les ans ? M. Pierre SALLIOU répond par l'affirmative. A l'unanimité, le conseil municipal vote pour la subvention complémentaire à savoir 2675 € sous réserve du versement par les autres communes.

##### **Demande de subvention ACDASC**

M. Jean Louis JACOB présente la situation de l'ACDASC. Du fait d'une mauvaise gestion administrative, le compte de résultat pour 2007 fait apparaître un déficit de 3 995.55 € M. Serge LUCAS, actuel président depuis 7 ans est démissionnaire. Mme Sylvie JONET souligne le travail remarquable effectué par M. Serge LUCAS auprès des jeunes. M. Pierre SALLIOU fait part qu'une assemblée générale extraordinaire se tiendra le 3 décembre prochain et invite M. Jean-Louis JACOB à y participer. M. Bernard HENRY souligne la compétence de Yann PERON directeur de l'ACDASC au niveau de l'encadrement des jeunes. M. Pierre SALLIOU précise que c'est dommage que cette association disparaisse et propose de verser 3 000 € afin d'assurer sa pérennité. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le vote de cette somme.

##### **Demande de subvention du Comité local pour le logement**

M. Pierre SALLIOU fait part que la directrice a envoyé un courrier le 16 novembre dernier pour solliciter une subvention de 0.30 €/habitant soit 802.50 € M. Gérard CREEL demande quel rôle remplit cette association. Mme Denise THOMAS répond que cet organisme tient des permanences pour aider les personnes dans leurs recherches de logement. M. Yves MORICE ajoute que si l'association ne fournit pas de budget, la subvention ne devrait pas être accordée. Vu la demande tardive, M. Pierre SALLIOU propose de voter une subvention de 400 € A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter une subvention de 400 €

## **Elections prudhommales**

M. Pierre SALLIOU annonce que les élections prudhommales ont lieu le 3 décembre prochain, et qu'il est nécessaire de prévoir des permanences des élus. Ainsi, M. Marcel LE FOLL, M. Patrick LE ROUX, M. Joël LE BAIL, M. Loïc FREMONT, Mme Martine ANGER, Mme Marie-Thérèse GUENNIC, M. Jean-Pierre LE VEZOUET, Mme Béatrice MABIN assureront les permanences. Mme Béatrice MABIN et M. Jean-Pierre LE VEZOUET assisteront au dépouillement. 350 personnes sont inscrites pour ce scrutin. 4 collèges sont représentés.

## **Recensement de la population du 15 janvier au 15 février 2009**

Dans le cadre du recensement de la population, 5 agents recenseurs sont à recruter. Les actes de candidatures sont à effectuer à la mairie. 2 demi journées de formation sont prévues. Les agents recenseurs sont payés à la feuille. S'il n'y a pas de candidats, une publication sera faite dans la presse.